

COMMUNIQUÉ
16 septembre 2019

**INCENDIE DANS UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
À PARIS**

L'AD-PA tient tout d'abord à exprimer son émotion vis-à-vis des personnes blessées et ses condoléances aux proches de la victime.

Il faut rappeler que les incendies dans les établissements pour Personnes Âgées restent exceptionnels et font très peu de victimes chaque année (moins de 0.01% sur les 700.000 Personnes Âgées vivant en établissement) compte tenu d'une réglementation en vigueur très contraignante.

Dans l'attente des résultats de l'enquête, l'AD-PA tient néanmoins à rappeler que le risque zéro n'existe pas.

Et ce d'autant plus que les éléments de formation obligatoire et régulière en la matière sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre au regard du grave manque de professionnels que connaît le secteur de l'aide aux personnes âgées dans son ensemble.

Ainsi dans le transport aérien quand une hôtesse ou un steward est en formation sécurité, un autre collègue prend sa place.

Dans les établissements pour Personnes Âgées, l'insuffisance des budgets fixés par les Pouvoirs Publics font que les personnels en formation ne sont pas remplacés, ce qui diminue encore plus le temps passé auprès des Personnes Âgées.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées